

L'Europe déchirée

Dès le ^{xv}^e siècle, les princes cherchent à contrôler l'Église de leur territoire pour renforcer leur pouvoir. La Réforme est pour eux une chance inespérée. Nationalisation et confessionnalisation vont transformer l'Europe en une mosaïque religieuse.

Par **THOMAS MAISSEN**

Directeur de l'Institut historique allemand de Paris, Thomas Maissen a notamment publié une *Histoire de l'époque moderne* (*Geschichte der Frühen Neuzeit*, C. H. Beck Wissen, 2013).



En 1516, à la mort de ses grands-parents Ferdinand et Isabelle, Charles de Habsbourg, âgé de 16 ans, hérita des royaumes de Castille-León et d'Aragon. Trois ans plus tard, à la suite de son grand-père paternel, Maximilien I^{er}, il devint empereur du Saint Empire romain germanique, sous le nom de Charles Quint. Il se trouvait ainsi à la tête d'un empire, en partie colonial, sur lequel le soleil ne se couchait jamais.

Contrairement aux puissances montantes qu'étaient les monarchies nationales française, anglaise et espagnole, le Saint Empire demeurait un projet englobant l'Occident entier, voire l'univers. Maintenir la cohérence de cette mosaïque de territoires et de langues était une tâche herculéenne : les 27 royaumes, 13 duchés, 22 comtés et 9 baronnies de Charles Quint formaient un ensemble bigarré de différents systèmes légaux et de gouvernement. La seule institution qui les reliait entre eux, la seule « idéologie » qui leur était commune, c'était l'Église, qui avait elle aussi des prétentions universelles. Toute sa vie, Charles Quint mita sur la collaboration avec le pape, principalement dans la lutte contre les Ottomans et les hérétiques protestants*, même si cette collaboration n'alla pas sans conflits.

Une Église nationale s'était déjà développée dans la monarchie espagnole sous Ferdinand et Isabelle, les « Rois Catholiques ». Le roi pouvait y nommer les évêques et restreindre le pouvoir judiciaire de

CHARLES QUINT Devenu empereur en 1519, Charles hérite d'un empire qu'il veut universel. Jusqu'au bout, il espère y préserver l'unité confessionnelle (*Charles Quint maître du monde, allégorie*, tableau de Rubens, vers 1604).



L'OFFENSIVE Au premier plan, s'efforçant d'éteindre la flamme de l'Évangile, un franciscain, un cardinal, un roi, un empereur, le pape, le diable et un moine. Leur font face Luther, Calvin et Melancthon, flanqués d'autres réformateurs contemporains ou antérieurs comme Wyclif et Hus (huile sur bois anonyme, début du XVII^e siècle, Berlin, musée de l'Histoire allemande).

l'Église, punir les clercs et, dans certains lieux, se réserver la dîme et d'autres prélèvements, ce qui représentait environ un cinquième des revenus de l'État. L'homogénéisation religieuse était aussi servie par la seule institution présente dans toute l'Espagne : l'Inquisition, qui n'était plus, comme au Moyen Âge, une institution judiciaire exceptionnelle contrôlée par l'Église, mais par l'État. Sa mission était en particulier la lutte contre l'hérésie. Comme en Espagne, une Église nationale, « gallicane », émergea dans le royaume de France au XV^e siècle. Orthodoxe au niveau du dogme, son organisation était soumise au roi, ce que confirma le concordat de Bologne (1516).

Charles Quint savait donc parfaitement que le gouvernement de l'Église par les autorités politiques était devenu un fondement indispensable à la formation des États modernes. Mais cette règle était-elle applicable au Saint Empire ?

LA CONSCIENCE COMME BOUSSE

L'empereur se rendit pour la première fois en Allemagne en 1520, pour son couronnement à Aix-la-Chapelle, avant de se rendre à la diète* de Worms. Devait notamment y être examiné le cas d'un religieux de l'ordre des Augustins, déclaré hérétique par une bulle du pape et, de ce fait, condamné à mort : Martin Luther.

Luther s'était emparé, en 1517, de deux thèmes théologiques qui avaient déjà été intensément discutés

pendant les décennies précédentes : le primat de l'Écriture et la doctrine de la justification*. Mais c'est lui qui, le premier, conclut de ces postulats que le salut* ne pouvait plus se trouver au sein de l'Église si elle restait dans son état actuel, et il en attribuait la responsabilité au pape et à la curie. Bientôt, Luther – comme ses adversaires – déclara que leurs positions théologiques respectives étaient « aussi éloignées l'une de l'autre que le ciel et la Terre, l'été et l'hiver, Dieu et le diable* ».

Lors de la diète de Worms, du 28 janvier au 25 mai 1521, on reprocha à la doctrine de Luther de provoquer « différends, dangers et discordes ». Luther répliqua que tel était bien son but, et, en citant l'Évangile de saint Matthieu, que l'on devait s'en réjouir : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. Car je suis venu opposer l'homme à son père, la fille à sa mère et la bru à sa belle-mère : on aura pour ennemis les gens de sa famille. »

Luther se référait ici à une caractéristique de la foi chrétienne, qui la distingue des autres religions transmises par le père et/ou la mère : on devient chrétien par un choix délibéré. L'entrée dans la religion ne se réalise pas par la naissance mais par des rites d'accueil comme le baptême puis la première communion et la confirmation. Le choix de devenir chrétien pouvait donc entraîner des conflits avec ses parents mais aussi avec les dirigeants politiques ou religieux. A la famille et au souverain se substituait la conscience individuelle, véritable boussole guidant les décisions de chacun >>>

NOTE

* Cf. lexique, p. 6.

Lors de la diète de Worms, on reprocha à Luther de provoquer « différends, dangers et discordes ». Il dit que tel était bien son but

» et instance du devoir moral. Luther introduisit le mot *Gewissen** (« conscience ») jusque dans l'allemand* moderne, et le mit au centre de sa doctrine.

La fin de la réponse de Luther à Charles Quint enfonçait le clou. « *Je suis lié par les textes de l'Écriture que j'ai cités, et ma conscience est captive de la Parole de Dieu ; je ne puis ni ne veux me rétracter en rien, car il n'est ni sûr ni honnête d'agir contre sa propre conscience. [...] Que Dieu me vienne en aide. Amen.* » Grâce à sa conscience, qui place sa confiance dans la grâce* de Dieu, le croyant découvrait que la liberté d'un chrétien affranchi le libère de la justification par les œuvres, et, plus encore, du vain espoir qu'une piété fondée sur la performance lui serait utile.

DES VILLES LIBRES

A travers sa propre expérience révélatrice de la liberté de conscience, Luther se sentait la responsabilité de se placer en travers de tous ceux qui gênaient la réception du message de l'Évangile. Or il rencontra cette résistance à l'endroit même où aurait dû être prédite la bonne voie vers le salut : auprès du clergé versé dans la théologie. Les théologiens usurpaient les compétences de médiation du salut, dont seul le Dieu miséricordieux était détenteur. Voilà pourquoi on ne pouvait les laisser décider quelle était la vraie doctrine. C'était aux laïcs d'en décider en suivant leur conscience.

En conséquence, l'Électeur* de Saxe, Frédéric le Sage, avait exigé, en novembre 1520, une audition d'érudits, sans idées préconçues, en lieu et place du procès en hérésie contre Luther réclamé par la curie.

En formulant cette revendication novatrice, le prince temporel fit de la curie l'une des parties, à égalité avec Luther, qui devait accepter le droit prononcé par une instance supérieure sur les questions de foi. Frédéric traita l'affaire Luther et la bulle non pas comme une décision doctrinale indiscutable et apostolique, mais comme un simple litige juridique avec la curie.

De même, Charles Quint, qui aurait pu se contenter d'appliquer la sentence du pape contre Luther, décida de la présenter auparavant aux états impériaux lors de la diète de Worms. Il fit ainsi primer la diète et le droit impérial sur la curie et le droit canon, même si l'édit de Worms, à savoir la mise au ban des luthériens, confirma la bulle papale.

En 1523 pourtant, la diète de Nuremberg suspendit le ban et accorda même la liberté de prêcher l'Évangile, tant que cette activité s'accomplissait selon l'interprétation de la doctrine communément reconnue par l'Église. Puis, en 1526, lors de la diète de Spire, les états impériaux réclamèrent « *de vivre, gouverner et se comporter comme ils gardent l'espoir et la confiance d'en répondre devant Dieu et la majesté impériale* » jusqu'à la tenue d'un concile. Provisoirement tout au moins, ce sont donc les autorités qui décidaient en conscience des actes dont elles répondaient devant Dieu.

Or les détenteurs du pouvoir dans les états impériaux, qui constitueront progressivement le parti protestant, n'étaient pas en premier lieu les princes mais les villes libres comme Nuremberg, Strasbourg ou Ulm, dans lesquelles les enseignements de Luther avaient connu une diffusion rapide. Comment la conscience



FACE À L'EMPEREUR Le 17 avril 1521, à la diète de Worms, Luther (au centre) paraît devant l'empereur et les états de l'empire. A Charles Quint (à gauche) qui lui demande de se rétracter, Luther répond : « *Ma conscience est captive de la parole de Dieu ; je ne puis ni ne veux me rétracter en rien, car il n'est ni sûr ni honnête d'agir contre sa propre conscience* » (gravure de Hans Sebald Beham, xvi^e siècle).

d'une ville, d'une communauté, pouvait-elle s'exprimer et trancher entre Dieu et le diable ?

Une fois encore, on n'abandonna pas aux experts théologiques cette mission importante pour le salut. Dans les premières années de la Réforme*, Luther était en effet contre toute contrainte en matière de conscience et accorda la décision religieuse à la paroisse. Ce sont les autorités temporelles qui allaient négocier cette question de conscience dans un cadre qu'elles déterminèrent elles-mêmes : les disputes* – le mot allemand « *Religionsgespräch* » se traduirait littéralement par « *colloque de religion* » –, auxquelles chaque fidèle pouvait participer.

UN CHOIX PERSONNEL

La première « dispute de religion » eut lieu en 1523 à Zurich devant un auditoire de 600 citoyens ; bien d'autres suivirent, comme à Nuremberg en 1525 ou à Ulm en 1530. Les princes, eux, n'emboîtèrent ce pas qu'à partir des années 1530.

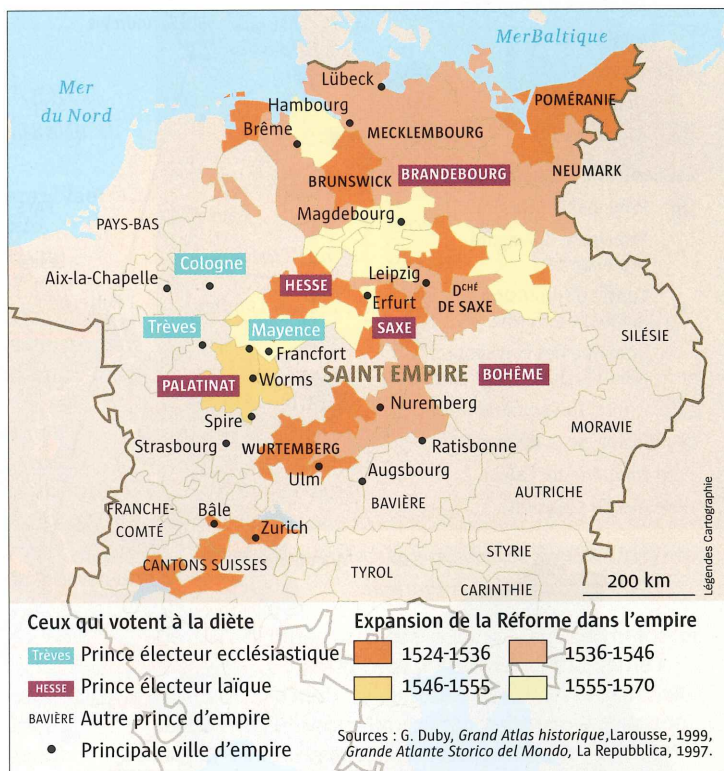
Que le résultat de la dispute soit l'approbation ou le rejet de la Réforme, l'autorité temporelle qui l'organisait usurpait un vaste pouvoir en matière ecclésiastique, y compris pour juger des questions de dogme, et admettait implicitement le sacerdoce universel, selon lequel chaque baptisé est prêtre – un principe formulé dans son *Appel à la noblesse chrétienne de la nation allemande* en 1520 par Luther pour légitimer l'intervention des princes impériaux dans le conflit religieux.

Au cours de ces débats, le représentant de l'Église officielle (romaine) n'était plus automatiquement le représentant de la « vraie foi », mais seulement une des parties présentes. Celui qui aurait finalement raison était celui qui proposait la meilleure exégèse de la Bible*.

Ainsi, dans les années 1520, éclata une querelle à tous les niveaux politiques et sociaux du Saint Empire, dont l'enjeu était de déterminer qui pouvait contrôler l'Église locale et ses ressources, former et sélectionner les clercs. La responsabilité des autorités vis-à-vis de la foi chrétienne et de l'Église s'étendait désormais également à sa mission pastorale en langue vernaculaire.

Ce besoin était d'autant plus répandu que la messe romaine était moins accessible aux laïcs allemands qu'à ceux des pays latins. Les débats en allemand, à travers des pamphlets ou des disputes, firent de la religion, dans une mesure jusque-là inimaginable, un choix personnel aux conséquences majeures dans la vie quotidienne.

De plus, le recours de Luther à la langue allemande permit de concevoir le christianisme comme une cause nationale là où l'Église était encore romaine et universelle. Dès le *xv^e* siècle, les doléances en langue allemande, connues sous le nom de *Gravamina der deutschen Nation*, s'étaient attaquées à la politique financière de la curie, en particulier aux indulgences*



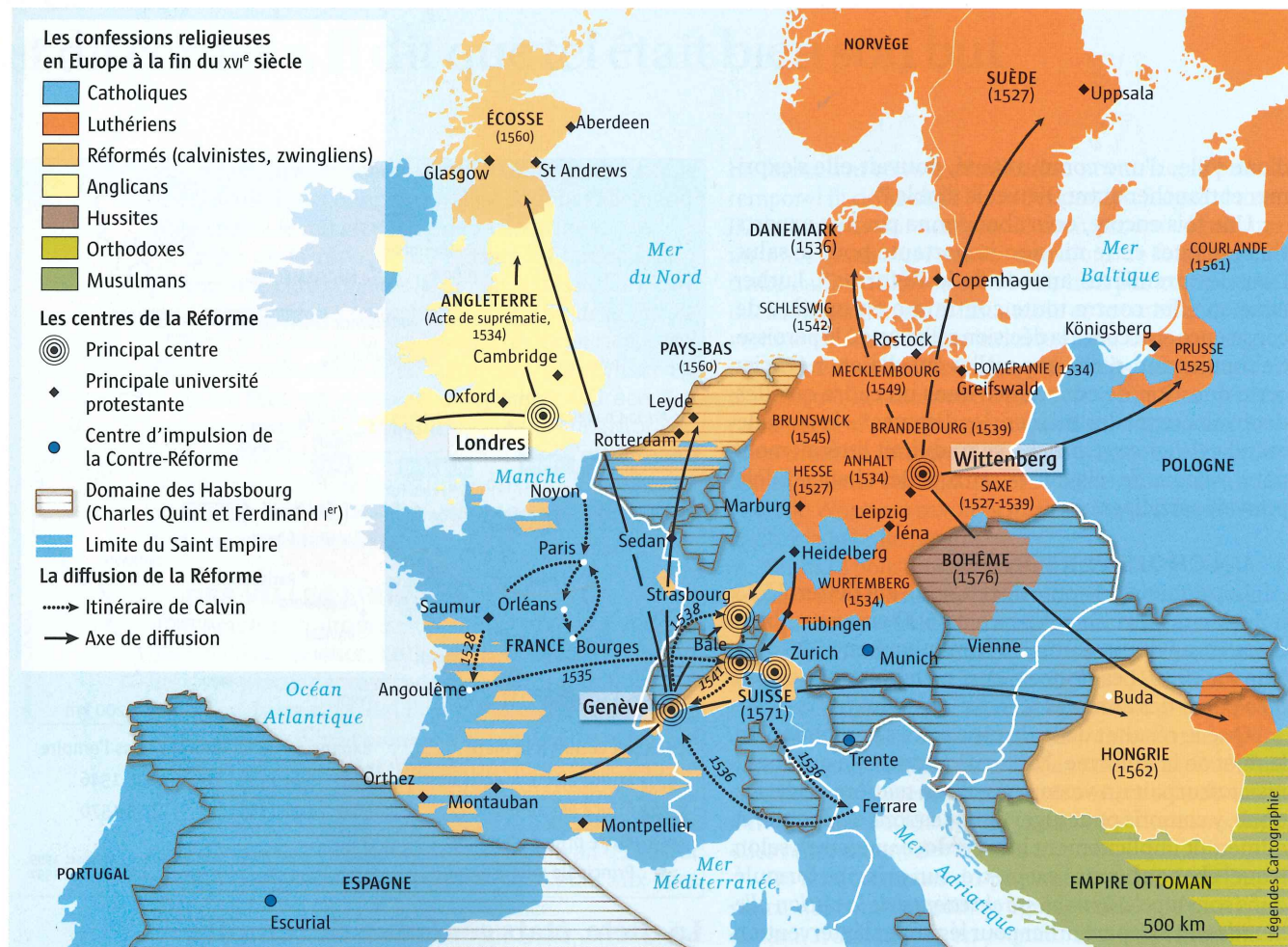
La diète, états généraux de l'empire

La diète d'empire réunit les délégués des états impériaux pour discuter avec l'empereur d'affaires importantes. Elle correspond aux états généraux en France, mais devient une institution régulière au *xvi^e* siècle. Les états impériaux jouissent du privilège d'immédiateté impériale : il n'y a aucun intermédiaire politique entre eux et l'empereur. Ils se répartissent en trois collèges : le collège des princes électeurs (ceux qui ont le droit d'élire l'empereur) ; le collège des princes d'empire (les autres princes, les comtes et les prélats) ; les villes d'empire. Entre 1521 (Worms) et 1555 (Augsbourg), dix-neuf diètes furent réunies, dont beaucoup eurent à statuer sur Luther et la Réforme.

et à la vente de prébendes ecclésiastiques aux plus offrants. Bien des Allemands espéraient stopper les fuites de capitaux et l'accaparement des biens de l'Église par des étrangers à travers l'instauration d'une Église nationale autonome – comme en Espagne ou en France.

Les possibilités d'action de Charles Quint dépendaient de ses possessions. Dans ses possessions espagnoles (où il est le roi Charles I^{er}), il pouvait prolonger la tradition « gallicane » de ses prédécesseurs. En tant qu'empereur Charles Quint, en revanche, il lui était impossible de fonder une nouvelle tradition à l'échelle de toute l'Allemagne. Très longtemps, il espéra maintenir l'unité religieuse de l'empire. Il crut un temps y parvenir en 1547 suite à sa victoire militaire contre la ligue de Smalkalde, l'union politique des protestants, conduite par Jean-Frédéric de Saxe. Le succès ne >>>

La Chrétienté en morceaux



NOUVELLES CAPITALES RELIGIEUSES Les années 1550 voient différentes vagues réformatrices – Luther, Zwingli, Calvin – rompre l'unité de l'Europe chrétienne, déjà mise à mal depuis les derniers siècles du Moyen Âge, avec l'émergence d'Églises nationales. De nouvelles capitales religieuses s'affirment – Wittenberg pour les luthériens, Zurich et Genève pour les Réformés, etc. Hors de l'empire, les plus grands succès du protestantisme viennent de la Scandinavie où les rois imposent la nouvelle religion, parfois contre des peuples réticents, comme en Suède. Les catholiques, cependant, ne sont pas en reste : en France, en dépit d'une importante minorité calviniste, ils demeurent majoritaires. Surtout, au concile de Trente, en 1545, l'Église catholique organise la riposte.

Hors d'Allemagne : les luthériens...



LES FRÈRES PETRI Disciples de Luther, ils convainquent le roi de **Suède** d'adopter la Réforme. La rupture est actée en 1527. Laurent Petri est le premier archevêque réformé du pays.



CHRISTIAN III Le **Danemark**, auquel la Norvège est soumise, est touché par le luthéranisme dès 1523, mais c'est le roi Christian III qui en fait la religion nationale en 1537 lors de la diète de Copenhague.

... et les autres



ZWINGLI A **Zurich**, qu'il convertit dès 1523, Zwingli a développé une voie indépendante du protestantisme : la « réforme humaniste ». Nombre de villes, notamment en Suisse, s'y rallient.

ET SI LA SAVOIE AVAIT BASCULÉ ?

En 1523, Luther avait écrit au duc de Savoie pour le convaincre d'adopter la Réforme. L'Europe en eût été changée.

Ainsi que l'avait relevé l'historien Henri Naef en 1936, Luther, le 7 septembre 1523, adressa au duc Charles II de Savoie une lettre pour louer sa « vive piété » et pour l'exhorter à inviter dans ses terres les prédicateurs de l'Évangile. « *Que le feu jaillisse de la maison de Savoie... Que le saint incendie du Christ brille ou plutôt embrase la France, pour qu'elle puisse enfin être appelée, selon l'Évangile, royaume très chrétien.* » Cette lettre fut portée par Annemond Coct, membre d'une grande famille du Dauphiné, qui tenta d'introduire à Grenoble les idées luthériennes. Le duc de Savoie n'a pas donné suite aux vœux de Luther. Mais s'il l'avait fait ? Si Charles, comme d'autres vassaux de l'empereur, avait tenté de jouer la carte de la Réforme ?

Au bout du lac Léman, la commune de Genève est alors travaillée par des mouvements de libération contre la maison de Savoie qui tente de la soumettre à son pouvoir. Philibert Berthelier a été décapité à peine quatre ans plus tôt. Son parti, les eidguenots, regarde vers les confédérés suisses.

Si donc le duc avait embrassé la foi luthérienne, les indépendantistes de Genève n'auraient-ils pas trouvé mille arguments pour défendre, à l'inverse, l'Église traditionnelle ? Plutôt que de s'appuyer sur leurs alliés de Zurich et de Berne, passés à la Réforme



▲ La Sainte-Chapelle du château des ducs de Savoie à Chambéry.

de Zwingli, n'auraient-ils pas alors souhaité renforcer leur alliance avec Fribourg, restée fidèle à Rome ?

Et quand, en 1536, le jeune Jean Calvin marchait de Bâle vers l'Italie, n'aurait-il pas eu quelque raison de faire halte dans un Chambéry luthérien plutôt que dans une Genève catholique ? N'est-ce pas là qu'il aurait plus tard fondé une académie ? Vaines questions, à l'évidence, mais qui permettent de relativiser l'idée selon laquelle seuls des motifs religieux commanderaient l'adhésion à un mouvement religieux.

Michel Grandjean



HENRI VIII En Angleterre, la rupture avec Rome émane du souverain, suite au refus du pape d'annuler son mariage en 1527 : c'est l'« Acte de suprématie » qui fait de lui le chef de l'Église.



CALVIN Installé à Genève en 1541, Calvin séduit de plus en plus l'Europe et donne un second souffle à la Réforme, notamment en France, en Suisse et aux Pays-Bas.



KNOX D'inspiration calviniste, il rallie progressivement l'Écosse à la Réforme. En 1560, la première assemblée de l'Église réformée d'Écosse établit l'élection des pasteurs par les fidèles.

La paix d'Augsbourg, en 1555, était l'aveu que l'unité confessionnelle de l'empire ne pourrait être rétablie

>>> fut que temporaire car le protestantisme était bien enraciné. Son frère, le futur empereur Ferdinand I^{er}, accepta en 1555 la paix d'Augsbourg qui reconnut l'existence légale de deux religions dans l'empire : le catholicisme et l'Église luthérienne, et le principe *cujus regio, ejus religio** (« tel prince, telle religion »). Désormais, les sujets devaient soit adopter la confession de leur prince soit émigrer. La liberté religieuse était concédée aux états impériaux, pas aux individus.

Ce qui s'est joué, au fond, était une compétition au sein de l'empire pour déterminer qui pouvait, et à quel échelon, instituer une Église. L'échec de l'établissement d'une Église nationale aboutit à la Réforme des princes, qui établit de façon pérenne l'Église luthérienne.

Les princes d'empire avaient vite compris l'intérêt de cette situation. Protéger la « vraie foi » légitimait leur contrôle de l'Église, et de ce fait conférait une stature d'État aux différents états impériaux : ils se substituaient ainsi à la compétence de décision universelle de l'empereur et du pape. La défense de la vraie foi permit aussi aux souverains protestants, mais également, avec plus de réserve, catholiques, de mettre la main sur les biens de l'Église, par le biais de sécularisations, et de superviser le clergé et les croyants.

La paix d'Augsbourg était l'aveu que l'unité confessionnelle de l'empire ne pourrait être rétablie. Cette

unité, au contraire, fut appliquée à l'échelon inférieur, à près de 400 territoires de l'empire qui constituèrent un paysage confessionnel bariolé. La paix scella et fonda en même temps le caractère fédéral de l'empire et de l'Allemagne, car, avant l'avènement de la modernité, ce n'étaient ni la langue, ni l'ethnie ou l'idéologie qui faisaient la communauté et l'appartenance à un État, mais la religion. Partout en Allemagne émergèrent simultanément des « Églises d'état impérial », au lieu d'une Église nationale allemande qui ne vit jamais le jour.

NAISSANCE DES ÉGLISES NATIONALES

D'autres territoires, en revanche, se montrèrent plus propices à la naissance d'Églises nationales protestantes. En Angleterre, ce n'est pas la théologie luthérienne qui comptera – Henri VIII publia lui-même un pamphlet contre Luther. Mais le pape refusa d'annuler le premier mariage du roi et l'excommunia après son divorce. En réponse, Henri VIII fit adopter en 1534 l'Acte de suprématie par lequel il devenait le chef de l'Église anglicane*. Moins qu'un désaccord théologique, il s'agissait d'acquiescer l'autorité supérieure du souverain temporel sur l'Église d'Angleterre.

En Suède et au Danemark, des rois usurpateurs fondèrent deux Églises nationales pour renforcer leur autorité fragile et ne rencontrèrent, au départ, que peu de soutien populaire. Mais les deux souverains scandinaves finirent par nommer évêques et archevêques et, comme en Angleterre, lier à eux le clergé par un serment d'obéissance. Ces décisions personnelles et opportunistes gagnèrent en force nationale grâce à l'imprimerie* et les traductions de la Bible ou d'autres textes religieux.

Les pays du centre de l'Europe connurent d'autres développements parce que, leur structure étant similaire à celle de l'empire, une monarchie dominante ne s'y était pas établie. Par contre, la haute noblesse put y appliquer le principe *cujus regio, ejus religio* à son profit, et les vassaux durent adopter la foi de leur seigneur. En Hongrie, Pologne et Transylvanie, les magnats ne choisirent pas seulement entre le luthéranisme et le catholicisme, mais aussi le calvinisme*.

Contrairement à la confession luthérienne, qui se concrétisait dans des structures ecclésiales contrôlées par l'État, Calvin conçut une Église organisée au niveau local, qui n'avait pas besoin de se soumettre à un souverain temporel, ni même de s'intégrer dans une Constitution générale, soit épiscopale, soit synodale. Le contrôle de la foi et des mœurs par les consistoires permit aux calvinistes de ne pas exister seulement comme Église d'État.

Dans certains pays, les calvinistes surent s'affirmer comme minorité en résistant au souverain catholique qui menaçait de les anéantir : dans les Pays-Bas gouvernés par le roi d'Espagne, en Hongrie et dans le reste de l'empire des Habsbourg, en Angleterre et en France (cf. Matthieu Arnold, p. 74).

>>>

À SAVOIR

Le cas anglais

En Angleterre, les idées réformatrices ont accéléré un processus commencé en 1527, lorsque le roi Henri VIII a demandé à Rome l'annulation de son mariage. Débouté, il fait prononcer celui-ci par l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cranmer. Le pape excommunia alors Henri VIII qui répond en obtenant en 1534 du Parlement le vote d'un « Acte de suprématie ». Il devient le chef suprême de l'Église et supprime les monastères, dont les biens sont sécularisés. A la mort du roi, cependant, la confession de foi officielle du King's Book de 1543 conserve les sept sacrements, recommande le culte de la Vierge et des saints et interdit la lecture privée de la Bible. C'est sous Élisabeth I^{re} et ses successeurs, entre 1558 et 1609, que l'Église anglicane prend son visage original : un dogme inspiré du calvinisme mais une liturgie et une ecclésiologie qui rappellent le catholicisme. Le nouvel Acte de suprématie de 1559 exige de tout prélat le serment suivant : « Moi, X, témoigne publiquement et déclare en conscience que Sa Majesté la reine est le seul gouverneur suprême de ce royaume, au spirituel comme au temporel. »

Deux Églises séparées

		LUTHÉRIENS	CATHOLIQUES
CROYANCE ET DOGME	Dieu	Dieu est unique et en trois personnes (Père, Fils, Saint-Esprit)	
	Jésus	Jésus s'est fait homme (Incarnation) et il est mort pour sauver les hommes (Rédemption)	
	Sources de la foi	La Bible seule	La Bible, les textes des conciles et des papes, la tradition
	Le salut	Obtenu par la foi seule	Obtenu par la foi et par les œuvres
	Intercesseurs	Aucun : relation directe du fidèle à Dieu	La Vierge Marie et les saints
CULTE ET PRATIQUES	Sacrements	Ils sont deux : le baptême et l'eucharistie	Ils sont sept : le baptême, l'eucharistie, la confirmation, la pénitence, le mariage, l'ordination et l'extrême-onction
	Eucharistie	Présence réelle du Christ, consubstantiation (après la consécration, le pain et le vin coexistent avec le corps du Christ)	Présence réelle du Christ, transsubstantiation (après la consécration, la substance du pain et du vin devient le corps et le sang du Christ)
	Liturgie	Cène en langue vernaculaire , centrée sur la prédication	Messe en latin , centrée sur l'eucharistie
	Œuvres de charité	Ne contribuent pas au salut car celui-ci dépend uniquement de la grâce divine	Contribuent au salut éternel
	Images et reliques	Aucune dévotion (condamnation de l'idolâtrie)	Les reliques sont vénérées, les images sont des aides, mais pas vues comme des divinités
L'ÉGLISE	Le chef	Le chef suprême est le Christ seul	Le pape , qui incarne l'unité de l'Église, est le vicaire du Christ
	Encadrement	Les pasteurs sont de simples ministres du culte et n'appartiennent pas à un autre état que les laïcs : c'est le sacerdoce universel . Ils peuvent se marier	Les prêtres (pape, évêques, curés) se distinguent des laïcs par le sacrement de l'ordination, qui leur confère un caractère sacré, et par le célibat

VUES PAR CRANACH

Cette gravure sur bois (1547) dépeint à gauche la « vraie » Église, celle de Luther, et à droite l'Église traditionnelle. A droite, Cranach critique la foi par les œuvres (indulgences, procession) et la vente du salut par une Église diabolique qui prétend contrôler l'accès à un Dieu vengeur. A gauche, la vraie foi se dessine : au luxe, elle oppose la modestie et l'Écriture (dans les mains de Luther) comme seul accès, avec le Christ, vers un Dieu généreux qui fait don de la grâce.



FACE AU PÉRIL TURC

La menace ottomane semble confirmer le message de Luther : la fin des temps est proche.

Au XVI^e siècle, la poussée turque menace le Saint Empire. Les campagnes de Soliman le Magnifique aboutissent à l'éclatante victoire sur les Hongrois à Mohacs en 1526. De nouvelles principautés, favorables à la Réforme, repoussent alors toute mesure susceptible de renforcer la puissance de Charles Quint, notamment l'octroi de crédits pour financer la guerre contre les Turcs. C'est ainsi que le « péril turc » se greffe sur les conflits religieux chrétiens.

La question des indulgences à l'origine des thèses de Luther, est elle aussi liée aux Turcs. Depuis 1389 et la victoire ottomane d'Amselfeld en Serbie, les bulles de croisade sont presque toutes dirigées contre les Ottomans. La succession d'expéditions ratées et le doute sur l'utilisation de l'argent avaient contribué au discrédit de ce trafic au début du XVI^e siècle.

LE FOUET DIVIN

Luther, durant l'été 1518, publie des *Résolutions sur la discussion relative à la valeur des indulgences*, où il recense les punitions susceptibles d'être infligées aux pécheurs. Parmi elles, le « fouet divin » par lequel Dieu appelle à la repentance : la peste, la guerre, le meurtre, et... les Turcs. Tirant du verset biblique d'Isaïe (X, 5) que Dieu se sert d'incroyants pour punir son peuple, Luther conclut que les chrétiens qui veulent combattre les Turcs entendent ainsi combattre le « fouet divin » par lequel Dieu punit les péchés humains, au lieu de combattre les péchés eux-mêmes. A ses yeux, cela revient à mener un combat contre Dieu. Cette assertion lance aussitôt une polémique. La bulle *Exurge Domine* du 15 juin 1520 qui menace Luther d'excommunication l'accuse de nier le droit des chrétiens à se défendre contre les Ottomans.

Les états allemands favorables à la Réforme se retrouvent dans une situation tendue, entre fidélité religieuse et loyauté impériale. A partir de 1526, les protestants refusent d'accorder la levée d'un impôt si Charles Quint n'assure pas la liberté religieuse. Mais la position de Luther devient délicate lorsqu'en septembre 1529 les troupes ottomanes pénètrent jusqu'à Vienne.

Devant l'urgence de la situation, il accepte l'idée d'une opération militaire. Lorsqu'il en va de la sécurité collective, c'est donc la loyauté envers l'empire qui prime.

La même année, Luther publie un *Sermon militaire contre les Turcs*. Il y confond Islam et Empire ottoman, et de façon plus générale l'Orient et l'Asie, qu'il oppose à l'Europe chrétienne. Dans divers textes exégétiques du livre de Daniel (1530 et 1541), des prophètes de l'Ancien Testament (1532), et dans la première édition de la Bible en allemand (1534), il explique que la lutte des deux empires annonçant la fin des temps n'est autre que celle entre le Saint Empire et l'Empire ottoman. Liant les visions de Daniel et l'Apocalypse, Luther livre toutefois une interprétation moins messianique que reconfortante : Gog et Magog, l'armée des peuples de la Terre conduits par Satan, identifiée avec celle des Turcs en guerre face aux chrétiens, sera vaincue par la main de Dieu.

Quel effet ont ces prises de position ? Pour de nombreux chrétiens, les victoires turques confirment le message de Luther : la fin des temps est proche et seules la repentance et la conversion à l'Évangile peuvent permettre d'obtenir la grâce divine. Pour les catholiques, Luther, qui a détruit l'unité de la Chrétienté et refuse de combattre, est responsable des succès ottomans. Les divisions se font jour aussi à l'intérieur du camp réformateur. Les partisans de Luther ne cessent de s'opposer à Zwingli à Zurich puis à Calvin à Genève. La dénonciation du culte des images saintes par les calvinistes, leur réserve face à l'exégèse de la Trinité, les distinctions qu'ils opèrent entre les caractères humain et divin du Christ, rendent aisé l'amalgame avec les Turcs.

Ces mouvements de la « Réforme radicale », nés dans le sillage de Luther, accordent tous aux Turcs une place de choix dans l'économie du salut. En 1521, Thomas Müntzer menace celui qui se soustrait au devoir divin de défendre la parole de Dieu d'être abattu par les Turcs, tandis que les élus prêts à souffrir (y compris le martyr) seront épargnés. Pour lui, l'anéantissement des damnés par les Turcs sert de prélude au règne de l'Antéchrist puis au règne terrestre de mille ans du Christ et des âmes des élus.

Perçus comme militairement supérieurs, les Turcs sont également présentés comme un défi et donnent l'occasion de lancer un appel à la christianisation de la société.

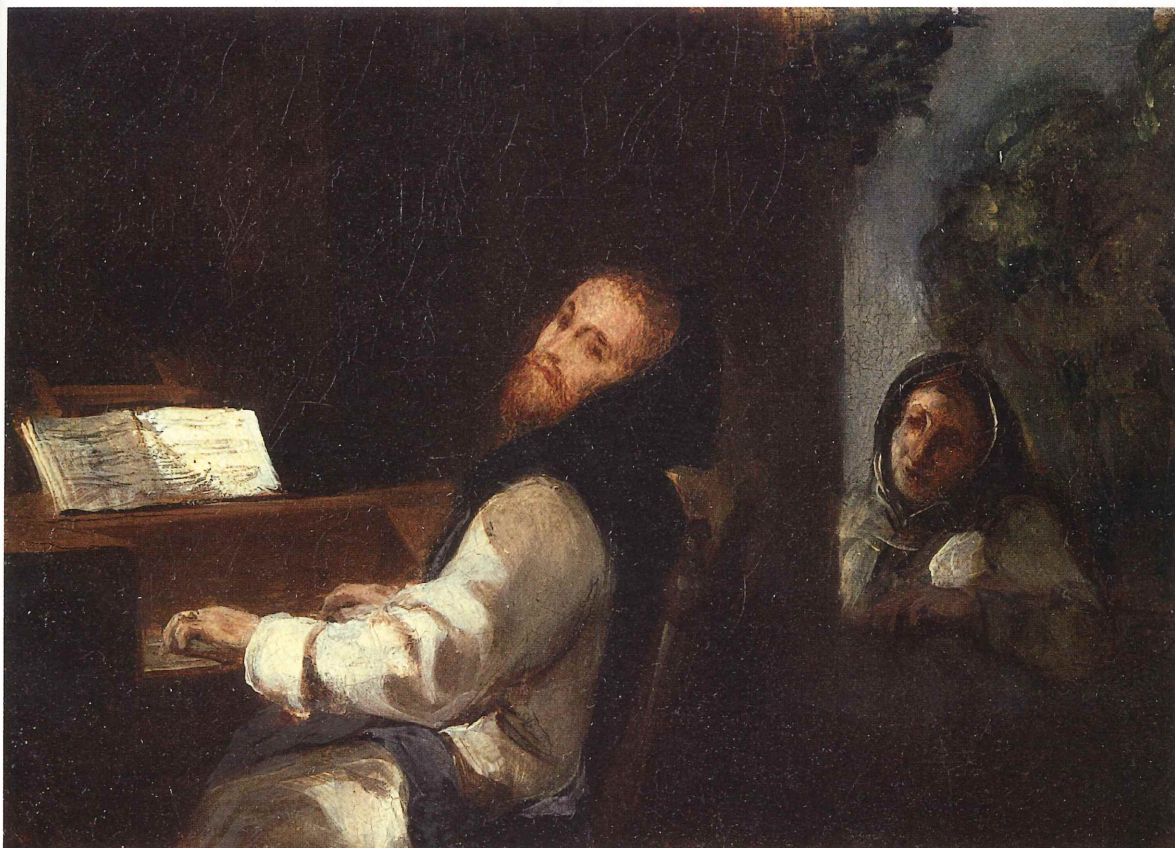
L'ombre de la « guerre turque » hante ainsi toute la culture allemande du XVI^e siècle.

Claire Gantet,
L'Histoire n° 387, mai 2013.



◀ Casque turc en forme de masque (XVI^e siècle).

Les sujets doivent adopter la confession de leur prince ou émigrer. La liberté religieuse est accordée aux états, pas aux individus



ABDICATION Charles Quint, au monastère de Yuste, après son abdication en 1556 (Delacroix, xix^e siècle, Paris, musée Eugène Delacroix). L'empereur a tout fait pour que la paix d'Augsbourg, entérinant la division de la religion chrétienne, échoue. En vain. Avec lui, disparaissait le rêve médiéval de l'unité impériale.

>>> Si, en France, le choix religieux du roi ne s'opposa pas à Rome, malgré des sympathies manifestes pour des réformes internes à l'Église, c'est parce que François I^{er} et ses successeurs préférèrent appliquer ces réformes avec leurs prélats gallicans plutôt que contre eux : c'est bien sur eux que reposait l'Église nationale contrôlée par le roi. Des changements dans le dogme ou dans la hiérarchie auraient risqué d'ébranler ce socle de pouvoir. Dans les Églises d'État espagnole, française ou anglaise, il n'était pas possible d'accorder durablement des solutions exceptionnelles comme l'empereur le faisait, à contrecœur, pour les états impériaux.

Dans ces monarchies fortes, les minorités protestantes, huguenotes, *dissenters*, mais parfois également catholiques durent se référer à leur conscience et leur choix individuels : décision qui pouvait les mener à l'opposition et au tyrannicide. Cette situation explique en partie les guerres de Religion qui éclatèrent plus tard dans le siècle.

Que la version catholique du christianisme s'affirme, ou qu'une Église confessionnelle luthérienne

ou réformée s'établisse, l'Église, institution intégratrice d'aspiration universelle au Moyen Âge, devint à l'époque moderne un facteur d'homogénéisation interne des états impériaux et des États nationaux, et de différenciation souvent hostile à l'extérieur, ce qui provoqua bien des guerres.

Ainsi, l'adoption tout comme le refus de la Réforme créèrent les conditions d'adaptation des structures ecclésiastiques à l'ordre international émergeant dans l'Europe du xvi^e siècle, et affaiblirent considérablement les deux souverains universels, l'empereur et le pape. C'est le constat que fit Charles Quint lorsque, fatigué et frustré, il abdiqua en 1556, fait unique dans l'histoire de l'empire. Sa déclaration fut une ultime mise en garde contre l'hérésie. Mais il savait qu'il avait failli à rétablir la paix et l'unité, ce qui était sa tâche de protecteur de toute la Chrétienté. Sa foi universelle s'était divisée en plusieurs confessions concurrentes, et ces dernières alimentèrent idéologiquement le processus de différenciation politique des États. ■

(Traduction de Jean-Dominique Delle Luche.)